

État des détenus dans les maisons d'arrêt de la commune de Paris au 26 floréal, lors de la séance du 28 floréal an II (17 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des détenus dans les maisons d'arrêt de la commune de Paris au 26 floréal, lors de la séance du 28 floréal an II (17 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 406;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27021_t1_0406_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

18

La commune de Paris fait passer à la Convention le tableau des prisonniers.

Insertion au bulletin (1).

[Commune de Paris, 27 flor. II; Etat des détenus au 26 flor.] (2).

Grande Force	671
Petite Force	311
Irlandais rue du Chemin-vert	10
Sainte Pélagie	224
Madelonnettes	299
Montperin rue N.-D.-des-Champs	59
Abbaye	104
Bicêtre	956
A la Salpêtrière	572
Chambres d'arrêt à la mairie	141
Fermes	6
Luxembourg	772
La Bourbe	521
Rue de Buffon	48
Les Picpus, faubourg St-Antoine	201
Réfectoire de l'Abbaye	105
Caserne des Petits Pères	140
Les Anglaises, rue St-Victor	138
Les Anglaises, rue de Lourcine	121
Caserne, rue de Vaugirard	130
Les Carmes, rue de Vaugirard	361
Les Anglaises, faubourg St-Antoine	79
Coignard, à Picpus, n° 6	61
Ecossais, rue des Fossés-St-Victor	100
St-Lazare, faubourg St-Lazare	686
Picquenot, rue et à Bercy	35
Maison Geoffroy, rue de la Folie-Renaud	25
Belhomme, rue de Charonne, n° 70	101
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	114
Total général	7091

19

Le département de Paris, admis à la barre, félicite la Convention sur ses travaux, et applaudit à l'énergie avec laquelle elle a renversé le système d'athéisme et d'immoralité de la faction d'Hébert et des prêtres ses complices. Il l'invite à rester à son poste (3).

L'ORATEUR: Représentants du peuple,

Le département de Paris, pénétré des sentiments d'admiration et de reconnaissance dont vous recevez chaque jour le témoignage, de la part de la République entière, vient vous présenter ses félicitations pour le décret solennel et à jamais mémorable, par lequel vous avez déclaré que le peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.

(1) P.V., XXXVII, 270.

(2) C 302, pl. 1098, p. 20, signé Paganel.

(3) P.V., XXXVII, 270. Bⁱⁿ, 28 flor.; J. Sablier, n° 1326; Ann. patr., D II; Ann. R.F., n° 169; J. Matin, n° 696; Mess. soir, n° 638; J. Lois, n° 597; J. Paris, nos 503, 506; M.U., XXXIX, 460; S. Culottes, n° 457; J. Univ., n° 1636; Rép., n° 149; J. Mont., n° 22; J. Perlet, n° 603; Feuille Rép., n° 319; C. Eg., n° 638; Mon., XX, 502; Débats, n° 605, p. 393.

Des ennemis de notre révolution et de l'humanité avaient fait les plus grands efforts pour propager l'affreux système de l'athéisme.

Ils espéraient sans doute, en abrutissant le peuple, pouvoir l'asservir de nouveau par ce moyen, comme les prêtres l'avaient asservi par la superstition; c'est en avilissant la nation française aux yeux de toutes les autres, qu'ils espéraient réussir dans leurs projets liberticides. Vous venez de les anéantir en donnant au peuple étonné des changements faits dans son culte. La boussole qui lui manquait pour le guider sans l'égarer et en montrant au voyageur fatigué d'une pénible et longue course, le repos et la récompense de ses vertus. Et quels puissants motifs pour échauffer le patriotisme auquel les apôtres de l'athéisme n'offraient pour but de tous ses sacrifices, pour récompense de ses vertus, que le néant.

Malheur aux âmes assez corrompues pour ne pas reconnaître un Être suprême dans l'organisation de l'univers, pour ne pas voir sa main toute puissante dans les merveilles de notre sublime révolution, dans les vues sûres, sages et révolutionnaires de la Convention et du Comité de salut public qui déterminent les succès de nos armes et sauveront la République.

Représentants, vous avez rendu la Constitution française inébranlable, en affermissant une opinion qui, fondée sur l'évidence, sur la nature et la raison, ne fournira jamais aux fourbes ambitieux les moyens d'en abuser, et assurera pour jamais la liberté, l'égalité et le bonheur du genre humain (1).

(Applaudissements).

Mention honorable, insertion au bulletin.

20

Le citoyen Donval, employé dans la commission des subsistances, annonce des bâtimens pris sur l'ennemi de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Lorient, 24 flor. II; Au présid. de la Conv.] (3).

« J'ai le plaisir de t'annoncer que la corvette *La Fraternité*, vient de mouiller au Port-Liberté (4); elle nous amène 4 prises, dont une venant du Pérou. On les évalue(nt) de 4 à 5 millions: une est entrée dans notre rade ce matin. Il est à présumer que les 3 autres auront fait route pour Brest. Il y a de plus à bord de cette corvette 100 prisonniers.

Vive à jamais la République! S. et F. »

DONVAL.

(Applaudissements).

(1) C 302, pl. 1098, p. 21.

(2) P.V., XXXVII, 270. Bⁱⁿ, 28 flor.; Ann. patr., D II; Débats, n° 605, p. 394; J. Perlet, n° 603; J. Sablier, n° 1324; Audit. nat., n° 602; J. Mont., n° 22; J. Paris, n° 503; M.U., XXXIX, 461; S. Culottes, n° 457; J. Matin, n° 696; J. Lois, n° 597; Ann. R.F., n° 170; C. Eg., n° 638; Rép., n° 598; J. Univ., n° 1636; Mess. soir, n° 638; Mon., XX, 496; Feuille Rép., n° 319.

(3) C 303, pl. 1113, p. 22.

(4) Port-Louis, Morbihan.